

Informations générales à propos du Onlinekommentar de l'EIMP

État : avril 2022

A. Onlinekommentar – En général

Le Onlinekommentar (OK) est un projet initié par Daniel Brugger, greffier au Tribunal fédéral. Le site www.onlinekommentar.ch a été publié le 13 mai 2021. Depuis, le Onlinekommentar a pris un essor considérable et réunit déjà de nombreuses/x auteur.e.s, comme on peut le voir ici: <https://onlinekommentar.ch/autoren/>

L'objectif est de créer progressivement un commentaire du droit suisse en *Open Access* et sous licence *Creative Commons*. Les commentaires des différents articles peuvent être téléchargés individuellement sous forme de documents PDF ou consultés dans le navigateur (HTML) et disposent d'un permalien qui doit faciliter la citation et permettre une identification stable de la version citée. Une fois publiés, les articles pourront être mis à jour à tout moment. Nous espérons qu'il sera possible de réagir aux différents commentaires, en postant une contribution à la discussion.

Les commentaires font l'objet d'un *Peer Review* avant leur publication, à tout le moins par l'équipe éditoriale. Les commentaires sont mis en ligne au fur et à mesure qu'ils sont prêts. Contrairement aux commentaires imprimés, il n'est donc pas nécessaire d'attendre que tou.te.s les auteur.e.s aient livré leur texte. Il est également possible que les commentaires ne portent que sur les articles les plus importants des différents textes légaux.

Une association a été créée en mai 2021 pour mener à bien ce projet ambitieux. Des recherches sont en cours pour obtenir la contribution d'une fondation afin d'améliorer l'apparence et la lisibilité du site.

Dans l'ensemble, le projet doit contribuer à une science et une pratique du droit inclusives, diversifiées, qualitatives, modernes, actuelles, interactives et aussi peu hiérarchisées que possible.

B. Le projet de Onlinekommentar de l'EIMP (OK-EIMP)

Dr Lukas Staffler et Prof. Maria Ludwiczak Glassey sont, depuis janvier 2022, les éditeurs du Onlinekommentar de la Loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale (OK-EIMP).

1. Objectif

L'objectif est d'élaborer un commentaire de la Loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale de haute qualité qui soit une aide et un guide précieux et librement accessible pour les expert.e.s juridiques et les profanes intéressé.e.s lorsqu'ils/elles sont confronté.e.s à une question relevant du droit de l'entraide judiciaire.

Le commentaire de l'EIMP doit notamment permettre d'aborder différentes perspectives, c'est pourquoi le champ d'auteur.e.s est aussi diversifié que possible (p. ex. magistrat.e.s, avocat.e.s, académicien.ne.s, etc.).

2. Longueur et style d'écriture

Le commentaire doit être concis et factuel (la longueur raisonnable des contributions se situera entre 1'500 et 8'000 mots ; dans certains cas, un commentaire peut atteindre la longueur de 10'000 mots ; les textes de plus de 20 pages doivent rester l'exception) et se limiter strictement aux questions juridiques, à la jurisprudence et la doctrine les plus pertinents. En ce qui concerne le style, il doit être précis et le plus accessible possible.

3. Structure des contributions

En règle générale, les articles ont tous la même structure.

- Ils commencent par un aperçu historique général de l'origine de la norme.
- Une deuxième partie place l'article dans son contexte.
- La troisième partie, plus détaillée (le commentaire au sens strict), procède paragraphe par paragraphe et terme par terme.

Il est toutefois possible de s'écarter de ce schéma lorsque cela semble judicieux.

À la fin de chaque texte se trouve une liste de publications les plus pertinentes en rapport avec le thème discuté (« Lectures complémentaires ») qui n'ont pas été citées dans le commentaire. Enfin, une « Bibliographie » reprend toutes les sources citées. Les références se trouvent dans les notes de bas de page.

4. Langues

Contrairement au commentaire du CO par exemple, le commentaire de l'EIMP se fait en principe dans l'une des langues nationales (allemand, français, italien) et non en anglais. Lorsque cela s'avère particulièrement utile, un commentaire en anglais est toutefois envisageable. Le Onlinekommentar met à la disposition des lecteurs/rices, à titre indicatif, une traduction DeepL dans les langues nationales et en anglais.

5. Transparence et honnêteté scientifique

Le fait qu'un commentaire doive être concis et, en cas de divergences d'opinion, faire référence aux différentes positions ne signifie pas que les auteur.e.s ne peuvent pas défendre leur propre point de vue, tant que celui-ci est clairement déclaré et justifié.

Les auteur.e.s ne doivent pas avoir publié leur contribution ou des parties de celle-ci ailleurs.

Les éventuels conflits d'intérêt des auteur.e.s doivent être mentionnés dans le texte, dans les indications à propos de l'auteur.e de l'article.

6. Le déroulement

6.1. Généralités

Le projet de mise en ligne progressive des commentaires en *Open Access* de l'EIMP n'en est qu'à ses débuts. En ce moment, les propositions sont envoyées aux premiers/ères auteur.e.s. On peut s'attendre à ce que les premiers commentaires soient mis en ligne fin 2022 ou durant le premier trimestre 2023.

Les auteur.e.s formulent eux/elles-mêmes des propositions de délais de soumission et en conviennent avec les éditeurs. Les délais de soumission doivent être considérés comme contraignants, car ils sont essentiels pour l'organisation de l'évaluation par les pairs. Il est donc judicieux de déterminer le délai avec suffisamment d'avance. À titre indicatif, un délai de huit mois entre la demande et la soumission est considéré comme un délai suffisant dans les commentaires des autres lois, des délais plus longs étant possibles lorsque cela est pertinent.

Après avoir accepté de prendre en charge un ou plusieurs articles, les auteur.e.s reçoivent un contrat d'auteur.e à signer, qui stipule notamment que les droits d'auteur.e restent la propriété des auteur.e.s conformément à la licence *Creative Commons* et qui les incite à mettre à jour périodiquement leur contribution. Si la mise à jour n'est pas souhaitée par les auteur.e.s, une solution est possible, à savoir que le suivi de la contribution sera assuré par un.e co-auteur.e (à déterminer avec les éditeurs).

6.2. Contacts

Toutes les communications entre les auteur.e.s et les personnes intéressées, d'une part, et les éditeurs, d'autre part, ont lieu au moyen de l'adresse email suivante :

irsg@onlinekommentar.ch

Pour toutes informations générales concernant le projet de OK-EIMP, les auteur.e.s et personnes intéressées sont prié.e.s de se référer au site Internet du projet. S'y trouve(ro)nt notamment une présentation du projet, des informations complémentaires et les règles en matière de citation. Le site est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.ius.uzh.ch/de/staff/senior-assistants/oa-staffler/Projekte/Onlinekommentar-IRSG.html>

Les contributions seront publiées directement sur le site officiel du Onlinekommentar: <https://onlinekommentar.ch/kommentare/>

6.3. Évaluation par les pairs

Afin de garantir dès le départ la grande qualité et la bonne réputation du commentaire, le Onlinekommentar de l'EIMP fait l'objet d'une évaluation par les pairs en double aveugle (*Double-blind Peer Review*). De nombreuses revues scientifiques spécialisées le pratiquent avec succès, à l'étranger comme en Suisse.

L'évaluation par les pairs doit être aussi efficace que possible, tout en étant doublement anonyme et précise. Pour ce faire, nous prévoyons de faire appel à des expert.e.s reconnu.e.s

et de leur demander d'évaluer les contributions et formuler des propositions d'amélioration concrètes.

Conformément à l'esprit coopératif de l'ensemble du projet, nous nous permettrons de faire appel, entre autres, à d'autres auteur.e.s du Onlinekommentar de l'EIMP ou d'un autre projet de commentaire pour l'évaluation par les pairs.

Afin de garantir l'anonymat de l'évaluation par les pairs et de ne pas préjuger de la décision des relecteurs/rices, nous souhaitons nous abstenir de publier à ce stade les noms des auteur.e.s sur le site du Onlinekommentar, comme cela a déjà été fait pour les auteur.e.s des commentaires d'autres actes législatifs.

6.4. Forme et publication des contributions

La rédaction du projet se fait au format Word. Un guide de rédaction et des règles de citation s(er)ont disponibles sur le site du OK-EIMP: <https://www.ius.uzh.ch/de/staff/senior-assistants/oa-staffler/Projekte/Onlinekommentar-IRSG.html>

Il appartient aux auteur.e.s de décider s'ils/si elles souhaitent travailler avec un programme de citation (tel Citavi), dans lequel un mode de citation doit être inséré, afin qu'ils/elles aient le moins possible à se préoccuper de questions de formatage. Le traitement final du modèle Word en vue de la mise en ligne est ensuite effectué par le Onlinekommentar.

Après la publication, nous comptons sur le fait qu'il sera possible de commenter les articles à l'aide de contributions à la discussion, ce qui peut nécessiter une intervention des auteur.e.s initiaux/les (accord, remerciements, réactions, éventuellement adaptations). S'il s'avère souhaitable de développer davantage un commentaire, de le compléter par des digressions, etc., cela peut également être fait lors d'une mise à jour ultérieure. Ce point dépendra de la faisabilité technique, mais il s'agira d'une valeur ajoutée essentielle du Onlinekommentar.

Les contributions étant fournies progressivement, l'équipe éditoriale s'efforcera de donner aux auteur.e.s un feedback sur leur commentaire dans les meilleurs délais. Nous demandons toutefois aux auteur.e.s de faire preuve de patience et de compréhension, car l'organisation et la réalisation de l'évaluation par les pairs peuvent prendre un certain temps et de nombreuses contributions sont gérées simultanément avec des ressources relativement modestes.